

En début de réunion, les élus CGT ont pris la parole pour dénoncer la répression syndicale qu'ils subissent depuis plusieurs mois.

INTERVENTION DES ELUS CGT AU CSE DU 22 MARS 2024

Alors que le principe de liberté syndicale est un droit fondamental inscrit dans la loi depuis 1884, la répression et la discrimination à l'encontre des militants de la CGT Fleury Michon ne font que s'accroître.

Militer à la CGT Fleury Michon n'a jamais été un long fleuve tranquille au sein de notre entreprise. Depuis la création du syndicat en 1972, les femmes et les hommes de la CGT n'ont eu de cesse de subir les attaques de la direction. Et ce ne sont pas les nombreuses condamnations de l'entreprise qui l'ont arrêté.

Au contraire, ces dernières années, de nombreux sympathisants CGT ont subi des procédures disciplinaires pour des motifs plus farfelus les uns que les autres (parler trop fort dans l'atelier, uriner sur son poste de travail, cacher les bottes de son manager...). Toutes ces accusations sans preuves et sans fondements ont fait ou font l'objet, de contestations.

Cette répression s'est intensifiée ces derniers mois. En France, ce sont plus de mille militants CGT qui sont poursuivis par la justice pour avoir menés des actions de luttes dans le cadre de leurs mandats. Et Fleury Michon n'est pas en reste. C'est dans ce contexte que la répression syndicale a franchi un nouveau cap au sein de l'UES Vendée.

Depuis plusieurs mois, une déferlante d'attaques à l'encontre des élus et militants CGT s'est intensifiée de la part de la direction, mais aussi de la part d'autres organisations syndicales.

L'intégrité physique et mentale de plusieurs élus CGT a été mise à mal lors de réunions RP et CSE. Le dernier fait en date est celui du 5 février 2024, lors de la réunion RP des AC, où une élue CGT a été victime d'une agression verbale, avec pour conséquence, plusieurs jours d'arrêts de travail

Une déclaration d'AT a été faite et a été contestée par la direction.

Lors de la journée d'action du 1^{er} février 2024, un militant CGT a été menacé physiquement par un élu CFDT.

Là encore, la direction, parfaitement au courant des menaces, n'a pris aucune mesure pour protéger la santé physique de notre camarade.

Le syndicat CGT, dans le but de protéger la santé de ses camarades, a demandé à la direction de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des élus CGT dans le cadre de leurs mandats. A ce jour, rien n'a été fait. Face à l'inertie de la direction, la CGT a, dans un premier temps, demandé à ses élus de ne pas participer aux différentes instances pour ne pas s'exposer et se protéger.



Mais après réflexion, et malgré les risques auxquels ils sont toujours exposés, les élus CGT ont pris la décision de poursuivre l'exercice de leurs mandats que leurs ont confié les salariés, dans toutes les instances où ils sont présents.

Malgré tout, chaque élu CGT qui verrait son intégrité physique et mentale menacé dans le cadre de l'exercice de son mandat, fera valoir son droit de retrait.

Les salariés, conscients de la cabale menée par la direction et la CFDT à l'encontre des militants CGT, ont été très nombreux à réitérer leur confiance à la CGT Fleury Michon et ses militants.

Nous les en remercions !

Cette intervention n'a fait l'objet d'aucune réponse, ni de la direction, ni des autres élus.

ORGANISATIONS DE TRAVAIL :

-Quelles seront les organisations de travail des semaines S14, S18, S19 et S21 ?

CHTY : Travail les samedis des S14, S18 et S19 (+ S21 en fabrication)

Travail le jeudi 9/05 férié

TLM : Travail les samedis des S14, S18, S19, S21

Travail le jeudi 9/05 férié

LOG : Travail le jeudi 9/05 férié en équipe

Travail le lundi S18 en équipe

MTT : Pas de travail ni les samedis ni le jeudi 9/05 férié

MLN : Travail les samedis S14, S18, S19 et S21

Pas de travail le jeudi 9/05 férié

AC : Travail le samedi S18 au condi

Travail le jeudi 9/05 férié

Pour les Saveurs De Base, fermeture du 8 mai au 11 mai inclus- réouverture le lundi 13 à 6h

MTJ : Travail les samedis S14 (condi), S18 (ML2 + condi), S19 (ML1 + ML2 + condi) et S21 (ML1 + condi)

Travail le jeudi 9/05 férié

La direction de FLEURY MICHON veut imposer le travail du jeudi 9 mai en violation de la convention collective.

La CGT a notifié à la direction que le travail du jour férié ne doit être que sur la base du volontariat comme le stipule la convention collective. La direction doit saturer l'outil de production avant de faire appel aux volontaires pour ouvrir la production un jour férié.

TLM :

- Point sur mutation. A la journée, semaine et mois ? site et poste d'accueil ?

-Nombre de salarié concernés par le passage par 0 cette année ?

La direction veut démarrer les mutations non volontaires à partir de début avril.

La CGT ne s'oppose pas aux mutations, à condition qu'elles soient sur le volontariat uniquement. La CGT est contre les mutations imposées car elles ne sont pas sans conséquences en termes de RPS.

CET :

- Plusieurs managers demandent des justificatifs aux salariés qui posent une journée de CET. Est-ce une directive de la direction générale ?

Il n'y a pas de besoin de fournir un justificatif pour une pose de CET.

La CGT a demandé de le rappeler à l'ensemble des managers et direction des sites.

CONCILIO :

-Où en est le projet ?

Le projet CONCILIO va démarrer début MAI.

Il y aura un bilan de réaliser en fin d'année pour savoir combien de salarié ont utilisé CONCILIO et voir si le contrat sera reconduit.

Fleury michon ne peut pas arrêter le contrat « dépendance de la mutuelle » avant fin 2024.

La direction va financer le projet (250k/année) sans pouvoir récupérer cette somme sur la dépendance comme prévu. Une somme qui aurait pu être mise dans les salaires lors de la NAO ! La CGT a demandé qui allait financer le projet Concilio. La direction a répondu qu'après la dénonciation du contrat dépendance dans sa totalité, cela permettra de financer ce projet. Toutes les organisations syndicales ont répondu que ce n'était pas ce qui avait été dit en NAO, le 1^{er} février 2024. La direction avait dit que la cotisation pour la dépendance serait revue à la baisse et non supprimée.

Pour info, les élus (CFDT, CFE-CGC et FO) ont découvert en séance de CSE, qu'ils avaient acté la suppression dans sa globalité du contrat dépendance par leur signature de l'accord NAO 2024 !!!

GREVES :

-Combien de salariés ont fait grève et/ou débrayé sur le mois de février ? Détail par site, par CSP et par jour.

77 salariés ont fait grève sur le mois de février.

Vous êtes nombreux à être venu vous faire entendre lors de la réunion NAO du 1^{er} février. Aux vues des samedis planifiés, la CGT va relancer la direction pour obtenir l'ouverture d'une négociation sur le sujet.

JOURS D'ANCIENNETE

Pourquoi n'est-il pas possible de poser ces jours sur les congés d'été ?

Sur SMART RH, les jours d'ancienneté l'apparaissent à partir de MAI.

La CGT a rappelé que les jours d'ancienneté ne peuvent se poser que pour la saison d'hiver ou celle d'été de l'année suivante, car rien n'est indiqué sur SmartRH et la feuille de congés.

SECURITE, SANTÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Nous vous demandons le nombre d'accidents du travail tel que défini par l'article L 411-1 du code de la sécurité sociale sur le mois de février.

Le CSSCT du 6/03/24 a traité ces questions.

La CGT a demandé à la direction si la feuille CERFA était bien remise à chaque salarié. La direction nous a répondu que oui, sauf que nous avons constaté des oublis sur certains sites (TLM, CC...). La direction se doit de vous remettre ce document sans le contester.

Rapprochez-vous de vos élus CGT si la direction vous refuse la remise du document CERFA.

AC :

-Compte tenu des remontées des salariés, nous vous demandons l'arrêt du projet concernant les organisations de travail de la ligne 11.

La direction demandera un avis lors de la RP du mois d'avril.

Les élus CGT ont rappelé à la direction que les salariés et toutes les OS ont demandé l'arrêt du projet lors de la dernière réunion RP de mars.

- Point à date sur le transfert de la ligne de calibrage entre Chantonay Charcuterie et les AC.

Une réunion RP se tiendra le 25 mars pour présenter le sujet.

MEDAILLE DU TRAVAIL :

Suite à l'affichage du 6/02/2024 de la direction, les salariés pourront- ils toujours faire leur demande de médaille du travail auprès du conseil social ?

Les salariés peuvent toujours aller au conseil social pour se faire aider, mais celui-ci ne pourra pas réaliser tous les dossiers.

La CGT a bien expliqué que certains salariés ont besoin du conseil social pour se faire aider dans cette démarche.

ASC :

CREDIT LOISIRS ET VACANCES :

Nous demandons de revoir l'âge d'attribution du CLV à partir de 3 ans et non 6 ans.

Il a été décidé avec toutes les OS de soumettre au prochain CSE les règles d'attribution pour les enfants ayant 3 ans.

La CGT qui est à l'origine de cette demande, remettra le sujet à l'ordre du jour du prochain CSE prévu le mercredi 17 avril.

PERMANENCES CSE :

- Les salariés demandent à augmenter les permanences du CSE.

Les élus du bureau du CSE (CFDT) n'ont pas répondu favorablement à la demande. Pour la CGT, il est indispensable d'augmenter les permanences pour répondre aux attentes des salariés. Les élus pourraient tenir les permanences supplémentaires pour éviter d'augmenter la charge de travail des deux salariées du CSE.